



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	49
	Quorum :	26
	Présents :	45
	Excusés :	4
	Absents :	0
	Assermenté en séance :	1
	Majorité de séance :	24
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 26 mars 2018	<p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Sous réserve de la correction du nom du deuxième scrutateur – Il s'agit de M. Jérôme Padrun et non de M. Carlos Alves – le procès-verbal du 26 mars 2018 est accepté à l'unanimité.</p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>En date du 29 mars 2018, M. Pascal Künzi a envoyé un courriel pour présenter sa démission du conseil. En effet, sa profession ne lui laisse que peu de disponibilités et il cède ainsi sa place à quelqu'un qui pourra, il l'espère, y participer plus activement.</p> <p>Le 28 mai, le Président a reçu une invitation de l'Association Jorat une terre à vivre au quotidien pour leur assemblée générale du samedi 23 juin à la Ferme des Troncs à Mézières. Cette invitation a été transmise par courriel à tous les conseillers.</p> <p>La visite annuelle du Préfet aura lieu le 15 novembre 2018.</p> <p>M. Philippe Chaubert a également reçu une lettre datée du 5 juin, dans laquelle l'Association Parque pas mon Jorat demande à être reçue par le conseil communal pour exposer leur point de vue en tant qu'opposants au projet du PNP. Étant d'avis qu'une séance de conseil communal n'est pas un lieu propice pour faire la promotion d'une association ou l'autre et vu les demandes déjà reçues sur ce thème, le conseil ne donnera pas suite à cette demande. Un courrier leur sera adressé dans ce sens.</p>	

<p>3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal</p>	<p>M. Pierre Fuchs est assermenté par M. Ph. Chaubert et accueilli au sein du conseil par des applaudissements chaleureux. Le nombre des conseillers s'élève de nouveau à 50 et, avec 46 conseillers présents, la majorité de séance s'élève dès lors à 24.</p>
<p>4. Préavis n° 3/2018 concernant : 03/2018 : nouveau règlement communal relatif à la protection des arbres</p>	<p>M. Pascal Neidhart, rapporteur pour la commission ad hoc, explique que le nouveau règlement fait suite à la convention de fusion et vient en complément à la gestion des forêts communales qui est actuellement de la compétence du canton. Le nouveau règlement n'a pas convaincu la commission qui estime qu'il s'agit d'un report de responsabilité sur le citoyen. En effet, la mise à l'enquête avant l'abattage d'un arbre – de n'importe quelle essence, sans discrimination – dont le diamètre serait de 30 cm ou plus, mesuré à une hauteur de 130 cm du sol représente des charges directes pour le particulier. La commission questionne le bien-fondé d'un règlement qui est largement inspiré de la loi cantonale. Néanmoins, sans la mesure d'une application communale, il propose au conseil de renvoyer le préavis à la municipalité pour une prise en compte de diverses remarques. Il s'agit notamment de l'établissement d'une liste de certaines essences dignes d'être protégées ; la modification de la clause qui permet de faire opposition suite à l'abattage d'un arbre ; et la clarification des termes employés pour signifier l'arrachage de haies ou d'arbres sans autorisation.</p> <p>Le syndic, M. Cédric Matthey, annonce que suite à la « tempête Lothar » déclenchée par les différents questionnements de la commission, la municipalité a décidé de retirer le préavis afin de se donner un temps de réflexion et de revenir avec une nouvelle proposition.</p> <p>Le Président prend acte du retrait du préavis et clos la discussion sur ce point.</p>
<p>5. Préavis municipal n° 04/2018 concernant : signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent (DDP) de superficie de 16'479 m² issus de la parcelle n° 308, propriété de la Commune de Servion, en faveur de la société Zoo de Servion SA pour une durée de cent ans incluant le versement d'une rente minimale en faveur de la Commune de Servion d'un montant annuel de Fr. 676.00, afin de permettre l'extension de l'aire du Zoo de Servion</p>	<p>Le rapporteur de la commission ad hoc, M. Claudio Merlino, explique que l'acte constitutif de DDP est la partie administrative qui fait logiquement suite au préavis municipal N° 01/2015. Pour rappel ce préavis, qui a été accepté par le Conseil, est destiné à permettre le développement du zoo. Il s'agit notamment d'agrandir l'espace dédié aux gros félins sur un terrain considéré comme agricole et d'y construire également un bâtiment pour lequel le zoo a déjà obtenu l'accord du service de développement du territoire.</p> <p>M. Eric Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, rappelle que, dans sa séance du 16 mars 2016, le conseil avait approuvé la modification partielle du PGA (plan général d'affectation) qui permettait l'extension du zoo. Puisque le DDP en question engage la commune pour un montant supérieur à Fr. 50'000.-, il est nécessaire de le faire passer devant le conseil pour vote. De plus, il faut compter avec des frais de reboisement et de bornage de la parcelle à la charge de la commune d'environ Fr. 16'500.-, charges estimées supportables.</p> <p>M. Daniel Weisser questionne la validité légale de la durée du contrat qui a été fixée à cent ans. Le syndic lui répond que la municipalité s'est renseignée au préalable et qu'il n'existe pas de contraintes quant au choix de la durée.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est approuvé avec une abstention.</p>

	<p>Le rapport de la commission des finances est approuvé avec une abstention.</p> <p>Le préavis municipal est accepté avec trois abstentions.</p>
<p>6. Préavis no 05/2018 : comptes et rapport de gestion de l'année 2017</p>	<p>M. Jean-Claude Chamorel, qui présente le rapport de la commission de gestion de l'année 2017, félicite les auteurs de la présentation du préavis des comptes 2017 et le rapport de gestion. La commission qualifie ces documents de « remarquables ».</p> <p>La commission a visité divers sites de la commune concernés par des travaux : le zoo, la STEP, l'ancienne STEP de Les Cullayes, les bureaux transformés dans le bâtiment communal, et enfin, le parking en face du nouveau collège à Servion. Il n'y a aucun commentaire si ce n'est que les malfaçons dans la réalisation des cuves de la STEP, ainsi que la remise en état de la Route de la Scie seront réalisées durant l'automne et entièrement aux frais des entreprises fautives. Le crédit d'étude pour la pose de panneaux PV (photovoltaïque) à la STEP est toujours en cours.</p> <p>En ce qui concerne les comptes, la commission note que si les impôts sont en légère hausse, les coûts des déchets aussi. Elle relève la prudence des investissements et des budgets de la commune et l'endettement net par habitant qui demeure au-dessous de la moyenne 2016 des communes vaudoises. Toutefois, l'exercice 2017 se situe au-dessus de la moyenne habituelle en termes de marge d'autofinancement, mais le niveau des emprunts reste stable et l'actif disponible augmente.</p> <p>La commission de gestion se félicite de la manière dont la commune est administrée et de la bonne tenue des comptes.</p> <p>Le syndic félicite d'une part la boursière, Mme Patricia Dutoit, d'autre part la secrétaire municipale, Mme Claudine Burri pour l'excellence du travail effectué dans l'élaboration des deux documents. Le conseil communal y fait écho par des applaudissements nourris.</p> <p>Le rapport de la commission de gestion est accepté à l'unanimité.</p> <p>Les comptes communaux sont acceptés à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission de gestion est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le conseil communal, à l'unanimité, donne décharge à la municipalité de sa gestion 2017.</p>
<p>7. Préavis municipal n° 06/2018 concernant : transformation de l'épicerie, boulangerie-tea-room de Servion avec couverture partielle de la terrasse et création d'une agence postale avec demande d'autorisation d'emprunter la somme de Fr. 590'000.00</p>	<p>Rapportant pour la commission ad hoc, M. François Henry, souligne que ladite commission a étudié le projet et souhaite donner un complément d'informations sur quelques points qui ne figurent pas dans le préavis : l'achat et l'installation du mobilier pour l'agence postale est entièrement à la charge du locataire ; 17 places de parc sont réservées uniquement à la clientèle du commerce ; la mise à l'enquête est actuellement en cours ; les travaux occasionneront une fermeture du commerce de une à deux semaines.</p> <p>La commission des finances en la personne de son rapporteur, M. E. Dammköhler, apporte quelques détails d'ordre financier. Le loyer annuel actuel est de Fr. 50'400.-. Celui-ci comprend le magasin, le laboratoire de production, un studio, ainsi que deux places de parc. L'amortissement de l'emprunt de Fr. 390'000.- se fera sur 30 ans, ce qui représente une somme annuelle de Fr. 13'000.-.</p>

La commission souligne qu'un montant de Fr. 300'000.- avait été prévu pour les travaux dans le plan d'investissement 2018. Toutefois, il s'avère que ce montant était largement insuffisant et que les coûts seront de l'ordre de Fr. 590'000.-. La commission est d'avis que le futur loyer prévu a été calculé au plus bas et qu'il ne doit en aucun cas être revu à la baisse. Cependant, la commission reconnaît l'utilité publique de la maintenance du service de la poste. Souhaitant que la municipalité trouve rapidement une solution de location pour le local actuel de la poste, elle recommande l'acceptation du préavis.

Le président précise qu'il s'agit bien d'un emprunt de Fr. 390'000 et non Fr. 590'000 comme indiqué par erreur dans les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. Jouni Heinonen trouve le montant à la charge de la commune excessivement disproportionné en considération du loyer demandé en contrepartie de la part du locataire. Le syndic lui répond que, d'une part, l'amortissement du patrimoine communal n'est pas obligatoire, d'autre part que la commune n'a pas effectué d'autres travaux de réfection depuis l'année de construction, si ce n'est une réparation du plafond. Néanmoins, durant ces 28 ans, il estime que la commune a encaissé plus de deux millions de francs de loyer. Enfin, il souligne que la plus grosse part des dépenses concerne les frais de l'architecte et que le locataire, lui-même, va effectuer des travaux pour plus de Fr. 300'000.-. Le syndic estime que c'est dans l'intérêt de la commune d'avoir une boulangerie refaite et agréable qui se trouve au centre du village. De plus, la concurrence se fait sentir.

Mme Huguette Augsburgger demande ce qu'il en est des places de stationnement pour personnes handicapées. Le syndic lui répond que la place actuelle ne sera pas changée et qu'une deuxième y sera ajoutée.

En réponse à une question concernant le calcul du montant de l'emprunt, le syndic explique que c'est comme un leasing de voiture. On souhaite acheter un véhicule à Fr. 50'000 pour lequel on ne dispose que de Fr. 20'000. On prend les Fr 30'000.- restant en leasing. En l'occurrence, il s'agit d'un montant de Fr. 590'000.- pour lequel, la municipalité demande au conseil d'approuver l'emprunt de Fr. 390'000.-

M. Raymond Vauthy rejoint l'avis de M. J. Heinonen car il ne s'agit pas de faire un acte de philanthropie mais de calculer la location des mètres carrés selon la valeur du marché. C'est dans l'intérêt de la commune.

M. C. Matthey lui répond qu'il s'agit d'une augmentation de loyer de 14,7% et que l'idée de l'agrandissement ne venait pas de M. Eric Duvoisin, boulanger, mais de la commune. Or, il estime que c'est réellement dans l'intérêt de la commune de réaliser ce projet et de ne pas pousser le commerçant à refuser la réfection et l'agrandissement de ses locaux.

Le rapport de la commission ad hoc est accepté avec une objection et deux abstentions.

Le rapport de la commission des finances est accepté avec une objection et deux abstentions.

Le préavis municipal est accepté à la majorité avec deux objections et cinq abstentions.

<p>8. Élections statutaires</p>	<p>Le président rappelle qu'à l'exception de la secrétaire, élue pour la durée de la législature, le conseil doit réélire les membres du Bureau, c'est-à-dire le président et le vice-président du conseil, deux scrutateurs et deux suppléants. En l'absence d'autres candidats, comme prévu par les statuts, le conseil procède à l'élection tacite des membres du Bureau. Sont reconduits dans leurs fonctions par des applaudissements :</p> <p>Président : M. Ph. Chaubert</p> <p>Vice-président : M. Olivier Bonvin</p> <p>Scrutateurs : Mme Sylvie Gobet M. Jérôme Padrun</p> <p>Suppléants : M. Carlos Alves M. Eric Dammköhler</p>
<p>9. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>ASIJ – M. Jérôme Berger donne les dernières nouvelles concernant l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat : le nombre de délégués, la présence d'un délégué l'APE lors des conseils de direction. M. Denys Kaba ajoute que les transports scolaires fonctionnent bien actuellement et que la rentrée devrait être plus calme. Cependant, deux villages se démarquent des autres en persistant à vouloir chercher à discuter. En ce qui concerne le budget, le projet de construction à venir sera bien plus conséquent que celui du collège de Servion et les dépenses engendrées représenteront à peu près le double.</p> <p>Il annonce également que le solde du budget initial de Fr. 490'000.- est prévu pour l'aménagement de classes supplémentaires dans les combles du collège des Goilles à Servion.</p> <p>AISFE – M. Bernard Burri délégué à Association Intercommunal de Servion, Ferlens, Essertes - des eaux, rapporte que certaines conduites sont en train d'être posées, d'une part pour parer aux fuites d'eaux dans les anciennes conduites, d'autre part en prévision de la construction de nouveaux bâtiments à Essertes. L'assemblée siège jeudi dans sa nouvelle composition.</p> <p>ORPC – M. Olivetta Hermann annonce que l'Organisation Régionale de la Protection Civile a siégé le jeudi précédent. La prochaine séance aura lieu en automne.</p> <p>Le président souligne qu'il est important que les différents délégués puissent rendre compte de leurs activités car il s'agit d'une partie non négligeable du budget communal.</p>

<p>10. Communications de la Municipalité</p>	<p>Le syndic, M. C. Matthey, annonce un prochain tout-ménage que couvre la fermeture des bureaux communaux et la fête du 1^{er} août. Il rappelle l'importance de s'occuper des personnes âgées en cas de canicule.</p> <p>Le 11 octobre, au Théâtre Barnabé, en collaboration avec Lausanne Région, la municipalité organise une soirée au bénéfice des entreprises de la commune ou de celles de la région qui ont leur siège social sur la commune. Pour les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation, il suffit de prendre contact avec l'administration communale.</p> <p>L'Abbaye de Servion, Ferlens, Essertes aura lieu le samedi 30 juin 2019 à Ferlens. Le syndic invite les conseillers à participer à cet événement, sorte de fête villageoise.</p> <p>Forêts – M. René Padrun, municipal annonce que le reboisement a été effectué autour du zoo et une barrière placée pour protéger les jeunes arbres contre les animaux. Cette barrière ne signifie pas que le passage est interdit. Il est possible de l'ouvrir et, surtout, de le refermer après y avoir passé.</p> <p>Routes – M. Yves Boand, municipal annonce que les travaux de réfection de la traversée de Les Cullayes sur la RN 637 débutent dans quelques jours et s'annoncent compliqués en matière de passage de véhicules, de feux de circulation et de stationnement sur la place du village.</p> <p>Le réseau de l'APERO s'est réuni le 13 juin à Montpreveyres. La revue des comptes laisse apparaître un montant excédentaire de Frs. 211'000, suite à un versement reçu du Canton en tant qu'aide au démarrage. Ce montant sera reversé aux différentes communes.</p> <p>Concernant le réseau, il y a 132 places en préscolaire, 287 places en parascolaire, 61 en accueil en milieu familial pour un total de 634'046 heures d'accueil, 271 collaborateurs, 24 apprentis et 7 CFC obtenus jusqu'à présent.</p> <p>ASIJ – l'appel d'offre pour le collège de Carrouge est terminé. Le bureau choisi est celui qui a également fait le collège de Moudon.</p> <p>En matière des transports scolaires, le mandat a été donné à Car Postal pour assurer la validation des horaires et chaque élève va recevoir son horaire personnalisé dans son agenda. Un représentant de Car Postal sera à disposition des parents pour répondre aux questions concernant les transports effectués par Taxis Remontois.</p>
<p>11. Propositions individuelles et divers</p>	<p>M. Alvaro Martins a remarqué un affaissement dans la route où passe une conduite d'eau et aimerait savoir si la municipalité a pu faire quelque chose le concernant. M. Y. Boand prévoit de passer le lendemain. De plus, au Chemin des Planches, apparemment suite à l'ouverture de la route, deux chênes ont commencé à pencher.</p> <p>M. J.-Cl. Chamorel s'enquiert des panneaux PV posés sur le toit du nouveau collège à Servion. M. Y. Boand lui répond que les panneaux sont effectivement posés et donnent un apport d'électricité mais pas en suffisance pour tout le collège.</p>
<p>Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21.20. Prochaine séance : le 29 octobre 2018.</p>